CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR J. CH. BAILLEUL,

Député au Corps législatif par le département de la Seine-Inférieure.

SUR LES IMPOSITIONS INDIRECTES.

Séance du 11 vendémiaire an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

VOUS n'avez délibéré jusqu'à ce jour que pour environ 400 millions d'impôts : vous avez donc encore à remplir un vuide de près de 200 millions.

(1) Il y a erreur dans cet énoncé ; mais le déficit est assez élevé pour rendre de nouveaux impôts indispensables.

Il eſt indiſpenſable, ſi vous voulez marcher vers l'ordre & l'économie, qu'aucune partie du ſervice public ne ſoit en ſouffrance, & le plus léger *déficit* dérangera cette harmonie qui ſeule peut ramener le crédit & la proſpérité.

Je viens ſoumettre au Conſeil quelques réflexions ſur une matière qui ne m'a point paru aſſez approfondie. Nous voulons tous le bien; mais le premier point ſur lequel nous devons être d'accord, c'eſt qu'il eſt difficile de l'obtenir. Tout ce qui a le bien public pour objet mérite donc par cela ſeul toute votre attention, & comme de tous les obſtacles à la vérité, les plus grands naiſſent des préventions de ceux à qui il eſt intéreſſant de la faire entendre, & que je crois qu'il en exiſte de très-fortes & de très-funeſtes, même dans cette enceinte, ſur les queſtions que je vais examiner, je vous demande qu'au moins vous vouliez bien entendre juſqu'à la fin cet examen, dans lequel je n'ai en vue que la recherche de ce qui eſt bon, juſte & utile.

Tout en reconnoiſſant la néceſſité de nouveaux impôts, votre commiſſion ne crut pas que cette néceſſité pût juſtifier aucune négligence de ſa part, & elle dut chercher ce qui ſeroit un bien, même indépendamment des circonſtances.

Nous regardâmes comme une règle générale indiquée par la nature des choſes, que plus les objets ſur leſquels porte l'impôt ſont multipliés, plus l'impôt devient doux & inſenſible ; & qu'ainſi créer de nouveaux impôts pour prévenir ou faire la guerre, c'eſt encore ſe préparer des moyens d'amélioration pour la paix.

Vous ſerez convaincus de cette vérité, ſi vous faites attention à la rapidité avec laquelle une ſomme en remplace une autre dans la circulation ; que cette circulation ſe trouvant dans toutes les mains & ſe reproduiſant ſous toutes les formes, il eſt bien plus avantageux de prendre une part imperceptible de l'argent à tous les paſſages, que d'attendre qu'il ſoit revenu péniblement s'accumuler au même



point, afin de lever une somme dont la privation soit un malheur pour celui qui la paie.

On a défini l'impôt: » un sacrifice que fait chaque citoyen » d'une partie de son bien pour obtenir la sûreté de » l'autre, & même pour en jouir agréablement. »

Dans le nombre des conséquences que l'on a tirées de cette définition, il en est deux plus remarquables.

Puisque l'impôt, a-t-on dit, est le sacrifice d'une partie de son bien pour conserver l'autre, il n'y a donc que ceux qui ont du bien qui doivent payer; donc ceux qui n'ont rien ne doivent rien, & tout impôt qui pèse sur eux directement ou indirectement est une injustice, une vexation.

On n'a pas senti que ce raisonnement manque précisément dans ce qu'il a en apparence de plus rigoureux. En effet, il n'y a point d'être qui n'ait absolument & constamment rien: or chacun ayant quelque chose, plus ou moins, il s'agit d'abord de déterminer comment il a, d'où lui vient ce qu'il a, parce que le premier devoir, pour celui qui gouverne ou qui fait les lois, est de ne pas rompre cette harmonie, ces rapports qui distribuent chaque jour aux membres d'une société les objets nécessaires à leurs besoins.

La seconde conséquence qu'on a tirée de la définition que nous venons de donner de l'impôt est celle-ci (on en a même fait un principe qui a eu long-temps de nombreux partisans): Non-seulement il n'y a que ceux qui ont du bien qui doivent payer, mais il n'y a de bien que ce qui produit. Or il n'y a que la terre qui produise; donc il n'y a que la terre qui doive être imposée. Les villes, les maisons sont des masses inertes & improductives, habitées par des individus vivant d'un travail qui n'augmente point les productions naturelles. Une ville ne produit donc rien; & comment tirer un revenu de ce qui ne produit pas? Ceux-là seuls par qui renaissent les productions naturelles doivent l'impôt: donc il doit être assis sur

la terre. Il faut éviter ces détours insignifians, inventés par des vampires afin d'aspirer le sang du peuple par tous les pores. Mirabeau, lui-même, cité à cette tribune, est tombé dans cette étrange erreur; & de là ensuite confondant l'impôt en soi avec les moyens de perception, le monopole avec l'impôt, une rétribution insensible avec des prix décuplés; de là, dis-je, toutes ces déclamations dont le bruit retentit encore à nos oreilles & dérange nos idées sur une matière où il seroit si important de les avoir justes & stables.

Qu'on se fût élevé avec force contre les moyens vexatoirès de perception; que l'on se fût élevé contre les privilèges qui exemptoient les plus belles propriétés; que l'on se fût élevé contre l'emploi des deniers, on eût fait un acte de courage en faveur de la justice: mais ces déclamations indistinctement violentes contre les formes & contre les choses, qu'ont-elles produit? Sous de spécieux prétextes, on refuse l'impôt pour des dépenses nécessaires & urgentes; l'État ne fait point honneur à ses engagemens; le crédit se détruit; les dilapidations, l'intrigue, la démoralisation remplacent une administration régulière & bienfaisante; des milliers de familles périssent de misère: quels sont donc les impôts qui peuvent causer d'aussi cruels ravages? & c'est en faveur *du peuple* que l'on prétend maintenir un désordre aussi affligant.

Mais avant de passer outre, il faudroit que l'on commençat par s'entendre sur le mot *Peuple.* Il me paroît aussi absurde de donner à cette expression l'acception qu'elle avoit sous l'ancien régime, qu'il l'est de comparer la constitution de l'an 3 au gouvernement monarchique. Cette distinction avoit un sens, quand il y avoit un clergé privilégié qui possédoit une partie des plus belles terres, & dîmoit toutes les autres, sans payer d'autre impôt qu'une légère faveur qu'il vouloit bien accorder à certaines époques; elle avoit un sens, lorsqu'il y avoit une noblesse qui pos-

ſédoit l'autre partie des plus belles terres, qui, également privilégiée, échappoit même aux impôts indirects, & qui exerçoit ſeule tous les emplois honorables & lucratifs; elle avoit un ſens, lorſque tous les biens ſe diviſoient en fiefs & en rotures; elle avoit un ſens, lorſque les roturiers, appelés *Manans*, *Vilains*, *Peuple* enfin, en proportion de ce qu'ils approchoient davantage de la misère, payoient non-ſeulement toutes les charges de l'État, c'eſt-à-dire, tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſûreté & pour ſon adminiſtration intérieure, mais encore ces ſommes énormes avec leſquelles on dotoit les obſcénités du parc aux cerfs, on élevoit des palais aux proſtituées des princes & des rois, on penſionnoit à cent mille, à dix-huit cent mille francs ces mêmes nobles, déja privilégiés & ſéparés du reſte de l'eſpèce humaine par la fortune, par le pouvoir & par les honneurs.

Aujourd'hui qu'il n'y a de penſionnés que les ſerviteurs de la Patrie, que les hommes & les choſes ſont ſans priviléges, que l'impôt doit être payé par tous, que la faveur eſt un crime contre les lois, que tout eſt ſoumis aux mêmes régles, tout eſt PEUPLE. L'orgueil de quelques individus peut exciter la pitié, mais ne leur donne pas des droits. A la vérité, il exiſte des différences dans la fortune des citoyens; mais cette différence n'a plus de néceſſité que celle qui réſulte de la nature des choſes. Le fils d'un ſoldat commande les armées, & l'induſtrie, le travail, la bonne conduite appellent les richeſſes que la force des lois injuſtes de l'ariſtocratie ne retient plus excluſivement dans des mains privilégiées.

Je ſais que cette différence mérite toute l'attention du légiſlateur, & que l'homme laborieux doit toujours être le premier objet de ſa ſollicitude : mais ce que quelques économiſtes ont écrit, ce que l'on a répété à cette tribune nous donne-t-il la meſure exacte de la conduite que nous avons à tenir dans le choix des impôts & dans le mode de répar-

tition ? je ſoutiens que non ; je ſoutiens qu'adopter de pareils élémens d'adminiſtration, c'eſt écraſer l'agriculture, c'eſt aſſaſſiner l'ouvrier ; mais avant de chercher à prouver cette aſſertion, j'ai beſoin d'entrer dans quelques développemens préliminaires ſur la nature & la matière des impôts.

Il m'a paru qu'on ne s'entendoit pas, faute d'analyſer rigoureuſement ce qui doit être impoſé.

On a bien développé les avantages des impôts indirects, en diſant que les hommes les plus verſés dans la ſcience de l'économie politique, que ceux qui ont le plus réfléchi ſur la nature de l'impôt & ſur les objets qu'il doit affecter, conviennent que l'impôt appliqué à un objet de conſommation générale eſt de tous les impôts le plus juſtement réparti, le moins onéreux, le plus productif, le plus éloigné de toute vexation, le plus ſuſceptible de s'accorder avec le régime républicain.

En effet, ce genre d'impôt eſt toujours le plus juſtement réparti, parce que ſa répartition eſt dans une proportion rigoureuſement exacte avec la dépenſe de chaque individu, & que la dépenſe de chaque individu eſt toujours en raiſon de ſes facultés.

Il eſt le moins onéreux, parce que la conſommation qui le produit étant générale & ſans ceſſe répétée, il faut néceſſairement que le taux de cet impôt ſoit très-modéré, afin de ne pas arrêter cette conſommation ; il faut qu'il ſe paye en parties preſqu'inſenſibles, ſi l'on veut en conſerver les avantages.

Il eſt en même temps le plus productif, parce qu'il eſt toujours en raiſon de la conſommation ; par conſéquent plus la conſommation eſt générale, plus le produit ſera conſidérable.

Il eſt le plus éloigné de toute vexation, parce que le conſommateur ne le paye jamais que lorſqu'il peut le payer,

parce que l'artifan & l'ouvrier fe le font payer d'avance par celui qui emploie leur induftrie, avant de le payer eux-mêmes, ou fe le font rembourfer par le confommateur oifif, après l'avoir payé.

D'où il fuit qu'il eft auffi celui qui s'accorde le mieux avec un régime républicain, puifqu'il eft le moins onéreux, le plus juftement réparti & le plus oppofé à cette inégalité révoltante qui jadis dénonçoit par-tout la préfence du defpotifme.

Tels font les effets que l'expérience nous a démontrés dans l'établiffement des impôts indirects, effets dont aujourd'hui on eft forcé de convenir; mais on n'en eft pas beaucoup plus avancé, puifqu'on ne peut s'accorder ni fur l'objet impofable ni fur le mode de perception.

En examinant plus attentivement cette matière, on découvriroit peut-être que la multiplicité des impôts & la variété de formes dans la perception ne font pas feulement des mefures bonnes, parce qu'elles donnent plus d'argent, mais parce qu'elles font des moyens d'être juftes.

En effet, il ne s'agit, pour s'en convaincre, que de faire quelques obfervations: les véritables richeffes font les productions naturelles & les créations de l'induftrie; il eft évident qu'on eft riche en raifon de ce qu'on pofsède de toutes ces chofes, mais on eft convenu d'un figne qui les repréfente. Or, dans l'ordre de nos habitudes & de nos inftitutions, ce figne repréfente tout ce qui peut fervir à nos befoins & à notre agrément.

Il faut bien fe rappeler ce que j'ai eu déja occafion de dire à cette tribune, que les fignes fe divifoient en capitaux & en bénéfices ou intérêts. Ce qu'on peut appeler intérêts ou bénéfices dans la rigueur du mot, eft cette portion de productions naturelles ou induftrielles qui fe confomme dans le cours d'une année, par exemple, & dont la quantité

doit être telle que les moyens de travail restent les mêmes, s'ils ne sont augmentés.

Or ces capitaux sont divisés sur trois branches principales, l'agriculture, l'industrie & le commerce. La rapidité & la continuité des communications qui ont lieu entre ces trois branches a fait croire qu'elles se confondoient dans leurs rapports, & que la somme totale qu'elles emploient en parcouroit successivement & dans un temps donné tous les points, & c'est là le fondement de l'erreur des économistes. Mais cette confusion n'existe point; les capitaux agissent, travaillent chacun sur le sol qui les a fixés; & s'il se fait un mouvement qui quelquefois enrichit une de ces branches aux dépens de l'autre, ces changemens sont lents, insensibles & ne peuvent en rien changer les principes en fait d'impôts. Il y a plus, non-seulement chaque branche de l'industrie conserve le même nombre de capitaux, mais les bénéfices reviennent toujours sur les capitaux qui les ont donnés d'une manière à peu près égale: ainsi la dépense du cultivateur, celle du propriétaire, du fabricant, du commerçant, prises en masse, sont toujours à peu près les mêmes. Les différences existent du commerçant au commerçant, mais non pas du commerce à l'agriculture ou à l'industrie. Ordre admirable & qui démontre jusqu'à quel point l'homme est intelligent pour son intérêt! c'est que son intérêt en dernière analyse, c'est son existence & sa vie. L'intérêt répare en quelque sorte les torts de la nature, en répartissant toutes les productions que lui arrachent la patience & le travail; & si l'homme ne l'entendoit pas un peu mieux qu'il ne fait en général les sciences morales & politiques, le genre humain périroit bientôt faute de moyens de vivre.

S'il est une fois démontré, comme il l'est pour moi, que chaque branche de l'économie emploie une somme circonscrite de capitaux & donne des bénéfices en proportion, j'en conclus que, quelle que soit la somme de l'impôt, forte ou foible, elle doit porter également sur tous les bénéfices, afin que l'équilibre ne soit pas rompu.

Il faut qu'il en soit ainsi, non-seulement parce que la justice le veut, mais encore la nécessité. Si vous attaquez une branche, & non les deux autres, vous dérangez les rapports qui doivent exister, qui existoient entre elles pour leur succès réciproque.

Ainsi vous atteignez la propriété foncière, par conséquent l'agriculture, par l'impôt foncier; le prix commun des propriétés donne à la bonne foi & à l'intelligence du répartiteur des moyens faciles de faire une répartition exacte.

En supposant qu'un individu ne peut pas être sans un revenu quelconque, on a établi l'impôt mobilier; celui-ci est sujet à bien plus d'erreurs.

Mais comme tout l'argent ne circule pas sur les propriétés & la culture, la force des choses a été plus puissante que tous les systêmes, & l'on n'a jamais pu lever relativement qu'une certaine somme.

On a attaqué le commerce & l'industrie par des patentes. Cet impôt ne peut qu'être foible, parce qu'il a fallu le baser non sur celui qui gagne le plus, mais sur celui qui gagne le moins, & les différences sont énormes; c'est encore un de ces impôts dont il faut dire avec Montesquieu : « Qu'il est » très-difficile de connoître ses différences, & encore plus » de trouver des gens qui ne soient pas intéressés à les méconnoître. Il y a donc là deux sortes d'injustices, l'injustice de l'homme & l'injustice de la chose; mais, en général, si la taxe n'est pas excessive, si on laisse au peuple un » nécessaire abondant, ces injustices particulières ne feront » rien. »

On a encore atteint par l'impôt les mutations, & par le timbre, la circulation des crédits du commerce, tous actes qui supposent des bénéfices faits ou à faire; mais encore, comme tout l'argent n'est pas employé en mutations ou en achats d'objets commerçables, cet impôt ne

peut rendre qu'une portion de la fomme totale fur laquelle il porte.

Il refte maintenant à impofer toute la partie des dépenfes fuperflues. Il eft évident que, pour l'homme aifé, pour le riche, le néceffaire peut en quelque forte être compté pour rien relativement aux dépenfes fuperflues. Mais comment atteindre ces dépenfes ? elles fe reproduifent fous tant de formes ; elles font variées à l'infini. Impofer les objets de fantaifie, d'agrément : comment y parvenir ? Si vous les impofez directement, ils difparoîtront. D'ailleurs il eft une foule de chofes que vous ne pouvez atteindre. Comment impofer un ameublement nouveau, des meubles ordinaires remplacés par des meubles précieux, la conftruction d'une maifon, l'embelliffement d'un jardin ? Cependant toutes ces dépenfes, qui réfultent d'une grande circulation de profits, emploient plus d'argent en un inftant que l'approvifionnement en blé de plufieurs départemens pour toute une année. Nous ferons encore d'accord qu'il faudroit impofer ces chofes ; mais par quel moyen ?

C'eft ici que les opinions font partagées. Le riche, s'écrie-t-on, doit payer & non le pauvre. Impofer des objets de première néceffité, c'eft impofer le pauvre, l'ouvrier, l'artifan : tout impôt qui porte fur des objets de première néceffité doit donc être repouffé avec indignation.

Je fuis fi éloigné de partager cet avis, que je foutiens, au contraire, que l'impôt ne doit porter que fur des objets de première néceffité ou des objets équivalens ; & remarquez ici que l'impôt foncier porte en grande partie fur la plus précieufe denrée, *le bled* ; il faut, dis-je, que l'impôt porte fur des objets de première néceffité, fi l'on ne veut anéantir le pauvre & l'artifan, écrafer l'ouvrier, parce qu'il n'y a que les objets de première néceffité qui, par leur nature, puiffent être impofés fans nuire à l'induftrie.

Le riche & l'homme induftrieux ont également befoin

l'un de l'autre. A quoi bon la richeſſe, ſi elle ne donne aucune aiſance? Que ſert le travail, s'il n'eſt pas payé ? Mais que dis-je! la ſociété ne ſe compoſe que d'entrepreneurs & d'ouvriers. Suppoſer la richeſſe ſans travail, ou le travail ſans aucune richeſſe, c'eſt ſuppoſer un être de raiſon impoſſible à comprendre. Seulement, l'équilibre qui exiſte entre la fortune & le travail peut être dérangé, & alors tout en ſouffre. Il faut donc regarder comme un principe que la légiſlation doit conſtamment ſoutenir cet équilibre, en reſſerrant les liens ſociaux : or tout ſeroit ébranlé, détruit par un impôt qui tendroit à anéantir l'induſtrie. Cet impôt ſeroit d'autant plus mal-adroit, qu'en dernière analyſe c'eſt l'homme aiſé, même le riche oiſif, qui paient toutes les charges de la ſociété. Le premier impôt du riche, & le plus fort au-delà de toute meſure, c'eſt la main-d'œuvre dont il a beſoin à tous les inſtans; & comme l'ouvrier ſe fait toujours rembourſer de l'impôt, ainſi que l'expérience & le raiſonnement le prouvent, il en réſulte que le riche paie ſans s'en appercevoir.

Si le riche payoit à chaque pièce qu'il achète, il trouveroit l'impôt plus doux; mais quelque foible qu'il parût, il y auroit cet inconvénient, que l'illuſion, pour me ſervir de l'expreſſion de Monteſquieu, ſeroit déja détruite à moitié. Mais ſi l'impôt lui arrive à chaque inſtant du jour, ſans que jamais il ſoupçonne ſon exiſtence, il le paie ſans ſe plaindre comme ſans s'en douter. Or l'ouvrier reportant ſur le prix de la main-d'œuvre tout ce qu'il dépenſe; & l'ouvrier faiſant tout, depuis la culture juſqu'aux produits les plus recherchés de l'induſtrie, il n'y a pas une denrée, pas un produit, dont le prix ne contienne une parcelle de l'impôt; & comme l'impôt ſur une denrée de conſommation générale eſt déja inſenſible en lui-même, il en réſulte que ſi, par exemple, l'ouvrier paie deux décimes par mois d'impôt, & que vous diviſiez ces deux décimes par ſes journées de travail, puis par chaque pièce qu'il fait dans

une journée, vous verrez que celui qui l'emploie le paie par millionnième, ce qui équivaut à rien, puiſque l'imagination n'en peut être frappée. Cette obſervation répond encore à ceux des écrivains qui ont avancé qu'un impôt de cette eſpèce nuiſoit au commerce en augmentant le prix de la main-d'œuvre.

L'ouvrier ne vit pas de ce qu'il ne paie point ou de ce qu'il épargne ; mais il vit de ce qu'il reçoit. Au contraire, le propriétaire eſt d'autant plus aiſé, qu'il paie moins : d'où il réſulte que s'il dépenſe moins, que s'il paie moins d'impôts, il eſt d'autant plus riche, puiſque la ſource de la richeſſe eſt dans ſa main ; d'où il réſulte encore que tout ce qu'il épargne va au détriment de l'induſtrie, par conſéquent de l'ouvrier. Or il peut épargner tout ce qui ne lui eſt pas néceſſaire. Lors donc que vous attaquez par l'impôt des objets qui ne ſont pas d'une indiſpenſable néceſſité, vous tuez l'induſtrie, & par conſéquent l'ouvrier, l'artiſan qui vivent au jour la journée. Le mal ſera le même, ſi, par des impôts mal combinés, vous enlevez la plus grande partie des revenus, parce qu'on les cachera.

Ceci deviendra encore plus ſenſible, ſi nous examinons l'effet des impôts qui vous ſont propoſés en remplacement de ceux préſentés par votre commiſſion.

On a propoſé d'impoſer l'argenterie, les glaces, les voitures, &c. Si de tels impôts ſont foibles, ils ne produiſent rien ; s'ils ſont forts, on renonce à ſes jouiſſances ; & alors non-ſeulement le tréſor public ne perçoit rien ; mais des milliers de malheureux ſont condamnés à la miſère. Je prends pour exemple les voitures, & l'incertitude de nos lois eſt cauſe qu'il n'en circule pas un plus grand nombre : voyez combien d'ouvriers concourent à fabriquer cet objet de luxe. Le riche qui s'en ſert paie un léger impôt pour ſes chevaux ; il en paie pour un ou deux do-

meſtiques de plus; il fournit à leur conſommation, & paie encore l'impôt auquel cette conſommation peut donner lieu; il faut qu'il achète du cultivateur une plus grande quantité de denrées: c'eſt par conſéquent autant d'argent qu'il renvoie au plus utile des arts; argent dont une partie eſt employée, dans les mains des cultivateurs, à payer l'impôt. S'il ſort, il paie encore aux barrières la taxe d'entretien des routes; taxe ſi importante pour la circulation & le commerce. Suppoſez que cet homme qui concourt à faire vivre tant de citoyens; ſuppoſez, dis je, qu'il ſe mette à pied, ce qu'il fera, ſi vous lui demandez bruſquement la vingtième partie de ce qu'il paie en détail: & voyez quel déſordre & quel malheur il en réſulte pour une foule d'individus!

Quand on conſidère l'aiſance, le luxe par rapport à l'impôt, il faut d'abord écarter des idées que peut renfermer ce mot, celle de moralité, qui ne s'impoſe pas, & celle du rapport qu'il peut avoir avec la fortune des particuliers; rapport dont chaque individu peut ſeul être juge. Or ces idées étant une fois écartées du mot *luxe*, il ne reſte plus rien d'impoſable que la conſommation.

(1) Cette conſommation peut être utile ou nuiſible à l'Etat, & c'eſt le rapport ſous lequel nous devons examiner le luxe impoſable. Elle ſera utile à l'Etat, lorſqu'elle favoriſera l'agriculture, l'induſtrie & le commerce; elle lui ſera nuiſible, au contraire, lorſqu'elle contribuera à détruire ou à rendre moins active l'une ou l'autre de ces ſources de la proſpérité publique.

Dans le premier cas, le luxe ne peut être impoſé ſans que cette impoſition n'ait des ſuites funeſtes. Qu'un riche

---

(1) Cette partie juſqu'à ces mots : *il eſt un autre réſultat des impôts ſur le luxe*, n'a pas été lue à la tribune par la crainte que ces détails un peu minutieux ne paruſſent trop longs.

achète dix habits de soie par an, voilà une consommation d'objets superflus ; mais cette consommation nourrit dix fois plus d'ouvriers que s'il n'en achetoit qu'un. Cette consommation est donc utile, puisqu'elle décuple le nombre des citoyens utiles, & qu'elle augmente, par ce moyen, la masse des produits de l'industrie. Mettez un impôt sur les habits portés par le riche ; comme cet impôt doit nécessairement être très-fort pour produire même une petite somme, le consommateur pouvant facilement se passer de ses dix habits, il se réduira à un moindre nombre. Supposons qu'il se réduise à cinq, alors la moitié des ouvriers employés à produire ses dix habits se trouveront sans ouvrage ; & si ces objets de luxe ont dû passer par les mains de peut-être cent personnes pour arriver depuis la coque du ver à soie jusque dans les mains du riche, il se trouvera que l'impôt aura ruiné cinquante citoyens, tandis que le riche aura économisé la moitié de cette dépense.

Je vais présenter cette supposition d'une autre manière, afin d'en tirer toutes les conséquences qu'elle renferme, parce que je la crois très-propre à donner des idées justes de l'effet des impôts sur le luxe ou les consommations superflues, & parce que les raisonnemens seront moins abstraits. Supposons que les dix habits achetés par le riche coûtent 100 francs chaque, que, par l'effet de l'impôt, il doit payer 10 francs de plus pour chaque habit, ou 100 francs par an ; supposition qu'on ne peut contester, parce qu'encore une fois, un impôt foible sur une consommation superflue ne rendroit rien, & pourroit être totalement absorbé par les frais de recouvrement : que fera alors le riche dont il s'agit ? Admettons qu'il achetera un habit de moins, il paiera 90 francs au trésor public, & il lui restera une épargne de 10 francs sur l'impôt, & de 100 francs sur l'habit. Or, avant l'existence de l'impôt, ces 100 francs alloient récompenser les soins & rembourser les frais de ceux qui ont donné les matières premières, & payer les ouvriers qui les ont façonnées. Donc

l'effet de l'impôt ſera d'arracher des mains du cultivateur, du fabricant & de l'ouvrier le ſalaire qui leur eſt dû & le rembourſement de leurs capitaux, pour en verſer une partie au tréſor public, & enlever à la circulation l'autre partie qui va groſſir le tréſor du riche. Or il n'eſt aucun impôt ſur une conſommation d'objets ſuperflus, quels qu'ils puiſſent être, ſur lequel on ne puiſſe faire le même raiſonnement, & qui n'offre les mêmes réſultats. Par cette ſeule raiſon que l'objet attaqué par l'impôt eſt ſuperflu, il y aura néceſſairement une diminution de conſommation. Alors le marchand vendant moins après l'impôt qu'auparavant, demandera moins au fabricant qui, à ſon tour ſe trouvera forcé de diminuer ſa fabrication, & par conſéquent d'employer moins d'ouvriers & d'acheter moins de matières premières : d'où il arrivera enfin que le cultivateur en produira moins, ou que ſes productions baiſſeront de prix, & deviendront inutiles.

Juſqu'à préſent nous avons ſeulement ſuppoſé que le riche, afin de ne pas augmenter ſa dépenſe, diminueroit ſeulement d'une très-petite partie ſa conſommation ſuperflue. Que feroit-ce donc, s'il arrivoit qu'il renonçât totalement à la conſommation de l'objet impoſé ; ſi, par exemple, il renonçoit à la ſoie, pour ne ſe revêtir que de laine ; s'il ſubſtituoit des tapiſſeries à ſes glaces, de la terre ou de l'étaim à ſon argenterie ? & c'eſt alors qu'on verroit les plus belles manufactures tomber en ruine, des milliers d'ouvriers mourant de faim, des villes entières perdre peut-être la moitié de leur population, parce que les habitans iroient porter à d'autres peuples plus éclairés leur art & leur induſtrie, qui déſormais ne pourroient plus les faire vivre dans leur patrie.

Suppoſons maintenant qu'au lieu d'impoſer les habits de ſoie, on oblige chaque citoyen qui fait faire un habit neuf à payer 10 ſous au tréſor public ; & voyons quel ſera le réſultat de ce nouvel impôt, dont je n'examine pas la poſſibilité, qui ne fait rien à la queſtion préſente.

1°. Il ne pourra pas être confidéré comme un impôt fur une confommation fuperflue : car la quantité d'habits inutiles peut-être regardée comme infiniment petite relativement à celle des habits néceffaires ; & de plus, il eft indépendant de la qualité des étoffes, & il eft très-foible : donc il ne diminuera pas la confommation, donc il fera très-productif à l'Etat.

2°. L'ouvrier ou l'artifan, & en général l'homme induftrieux fe fera rembourfer l'impôt fur les marchandifes qu'il portera au marché ; & l'homme oifif, le riche qui confomme fans reproduire, & par conféquent fans moyens de fe faire rembourfer l'impôt, fera le feul qui le payera : donc l'agriculture, le commerce & l'induftrie n'en fouffriront point.

Ces effets font précifément contraires à ceux que préfente un impôt immédiatement & uniquement établi fur des objets de luxe. D'où il fuit qu'un impôt fur des objets de première néceffité & d'une confommation générale doit toujours être préféré à un impôt fur une confommation fuperflue, qui n'eft point nuifible à l'Etat.

Il eft un autre réfultat des impôts fur le luxe, c'eft qu'ils font fortir les richeffes de la circulation, pour les enfouir & les fouftraire aux taxes.

Le premier impôt qui attaquera directement un objet de luxe frappera le riche de terreur. Il croira que les befoins du tréfor public font un voile fous lequel on cache le projet de le dépouiller d'une richeffe qu'on envie. Alors chacun voudra paroître pauvre. Le riche quittera fes appartemens pour aller fe loger fous des manfardes. Il vendra fes chevaux, il cachera fes voitures ; les ouvrages de nos peintres n'iront plus décorer fes appartemens, ni les ftatues de nos fculpteurs embellir fes jardins. Il craindra toujours de paroître trop magnifiquement habillé. Une étoffe groffière remplacera les draps de Louviers & de Sedan ; tous les arts, qui étoient à fa folde, feront abandonnés ; toute les manufactures, tous

les ateliers qui travaillent pour fabriquer les instrumens de sa magnificence seront fermés ; en un mot, le riche renoncera à tout ce qui pourroit trahir sa richesse, pour revêtir l'uniforme de la médiocrité. Si l'on veut bien se rappeler ce qui se passa lorsque les tribunes des jacobins retentissoient chaque jour d'un nouvel anathême contre les riches, on verra que je n'avance rien dont nous n'ayons déja été les témoins.

Ainsi, par l'effet des impôts dont il s'agit, les trésors qui circuloient pour aller chercher tous les objets d'aisance, de luxe, & les transporter dans la demeure du riche, resteront désormais cachés, ou bien, s'ils sortent encore, ce ne sera plus pour alimenter le commerce & l'industrie, mais pour aller chercher clandestinement un intérêt excessif & ruineux pour l'Etat, sans approcher des canaux utiles dans lesquels ils circulent, lorsque rien ne les effraie, lorsque dans leur marche ils ne rencontrent aucune entrave à briser, aucun obstacle à vaincre.

Calculez les milliers de citoyens uniquement occupés à produire des objets de consommation superflue ; parcourez la route presque immense que suivent ces objets, soit que l'agriculture ou l'industrie les fassent sortir des entrailles de la terre, soit que les animaux ou les insectes en aient fourni la matière première, & comptez toutes les mains par lesquelles ils ont passé avant que d'arriver à la dernière, & ajoutez ensuite tous ceux qui ont des affaires d'intérêt avec ces artisans de l'aisance, du luxe, soit en leur faisant des avances, soit en leur fournissant leur subsistance, & dites si vous n'êtes pas effrayés de la seule idée de gêner seulement les consommations superflues, & à plus forte raison de les arrêter en les chargeant d'impôts.

Il faudroit encore déterminer quel est & en quoi consiste le nécessaire, & où commencent l'aisance & le luxe ?

Voulez-vous savoir promptement si un Etat est bien ad-

miniſtré, ſi l'ouvrier y eſt auſſi heureux que poſſible : une meſure qui ne peut jamais tromper, c'eſt la confiance avec laquelle l'homme aiſé, l'homme riche mettent leur fortune en évidence.

Je finirai cet article par un trait d'un écrivain de beaucoup d'eſprit & qui avoit approfondi ces matières : « Maintenant, dit-il, tâchons d'oublier que les enthouſiaſtes » de tous les temps ont proclamé que la plus admirable » de toutes les taxes étoit celle qui portoit ſur les objets » de luxe. J'ai démontré qu'elle étoit la plus infernale de » toutes les taxes, & qu'elle eût finalement affamé des » millions de malheureux, ſi la nature n'avoit pas tou» jours ſourdement combattu avec quelqu'avantage la folie » & l'ignorance de la cupidité générale, par la ſageſſe & » les lumières des intérêts particuliers. »

Mais ſi je n'étois preſſé par le temps, j'examinerois ce que c'eſt en effet pour l'ouvrier qu'un nouvel impôt jugé néceſſaire. Le propriétaire, à la vérité, le gros conſommateur, peuvent s'en alarmer; l'ouvrier, jamais. Ces centimes diſperſés ſur une vaſte ſurface, qui alloient ſe perdre inſenſiblement dans des conſommations habituelles, recueillis dans un centre commun, forment une ſomme conſidérable qui donne à la circulation uue nouvelle activité, une nouvelle chaleur. L'induſtrie en reçoit chaque jour de nouveaux ſecours, de manière que lorſque l'ouvrier voit mettre un impôt de 20 millions, par exemple, il peut hardiment dire: C'eſt 15 millions qui nous reviennent ſur-le-champ, parce que l'impôt, dans une République, ne s'établiſſant que pour les beſoins, il ſe réſout, à fur & meſure de ſa perception, en ſalaires, en travaux publics & en fournitures.

Tels étoient les motifs qui avoient déterminé votre commiſſion; & elle ne craignoit point l'examen de la plus ſévère raiſon, du patriotiſme le plus éclairé.

On a dit que nous devions être *peuple*. La commiſſion

n'avoit point oublié ses devoirs : nous avions la prétention de croire que nous n'avions jamais cessé d'envisager l'intérêt de tous, mais sur-tout de la classe que ses travaux rendent aussi précieuse que respectable. A la vérité, nous avons différé d'opinion avec plusieurs de nos collégues sur les moyens de la faire jouir du fruit de ses peines ; mais cette différence est ce qui doit porter le Conseil à m'entendre avec d'autant plus d'indulgence ; car abstraction faite des impôts qu'on adoptera ou que l'on n'adoptera pas, ce seroit un très-grand mal que le résultat de nos délibérations fût de continuer & de propager des erreurs, & il n'en est point dans cette matière qui ne produise de grands désordres.

Nos premières réflexions s'étoient avant tout portées sur les maux qu'éprouve la Nation dont le gouvernement ne paie pas ou paie mal ses dettes ; ce défaut est la première, & peut-être la seule cause de ceux qui nous affligent.

La tranquillité publique, la paix au-dehors, l'ordre dans l'administration, l'économie, le paiement des rentiers & des pensionnaires, la renaissance du crédit & du commerce, la subsistance de l'ouvrier dépendent des résolutions que vous allez prendre aujourd'hui, &, à cet égard, je dois répéter ce que nous avons déja dit, ce dont on ne peut trop se pénétrer, que la suspension des paiemens d'un gouvernement n'est pas seulement un malheur pour ses créanciers, mais une calamité publique.

Les dépenses une fois connues, si l'on n'y subvient pas par des recettes au moins égales, vous pouvez prévoir, déterminer même un désordre, une désorganisation proportionnés au déficit. Les besoins du gouvernement, besoins impérieux qui ne peuvent s'ajourner, attaquant toutes les matières, tous les genres d'industrie, lorsque le trésor ne remplace pas par des signes équivalens tous les objets qui lui ont été livrés, il se fait un vuide dans la circulation, qui

interrompt & coupe toutes les communications, & paralyse d'autant toutes les opérations utiles & productives. Le fournisseur qui n'est point payé, & qui ne sait quand il le sera, ne paie point l'industrie qui lui fournit ses marchandises, ni l'agriculture qui lui avance ses denrées; il est aisé de suivre la chaîne d'infortune & de misère qui pèse d'abord sur l'ouvrier qui ne travaille plus ou qui n'est plus payé de son travail, ce qui pour lui revient au même.

Je ne dirai pas, avec quelques esprits plus systématiques qu'observateurs, & plus enclins à la fiscalité qu'ils ne sont humains, que les impôts sont en eux-mêmes un bien; qu'ils activent la circulation & augmentent les richesses, en forçant au travail. Certes, si les citoyens pouvoient avoir un courant d'affaires absolument & dans tous les temps indépendant du gouvernement, il est évident alors que l'impôt seroit purement une charge; que l'industrie, les besoins réels ou d'habitude & les rapports avec l'étranger établiroient une circulation proportionnelle, &, quelle qu'elle fût, elle seroit pour eux, relativement, ce qu'elle doit être. Mais du moment que la chose est démontrée impossible, il est du plus grand intérêt pour tous que le gouvernement paie tout ce qu'il achète : alors il faut des contributions; &, dans ce sens, elles sont un bien. Ne pas en avoir qui puissent suffire aux dépenses, c'est écraser la société dans sa plus puissante ressource. Refuser un impôt, lorsque toutefois les formes n'en sont point vexatoires, sous prétexte qu'il porte sur une classe de citoyens que l'on regarde comme moins aisés, est l'effet d'une pitié barbare; c'est arracher de la main du pauvre le morceau de pain qu'il alloit donner à ses enfans. Pour épargner à l'ouvrier 24 sous d'impôt qu'il auroit payés, centime à centime, dans le cours d'une année, vous le privez de son salaire, dont une seule journée est plus forte que l'impôt qu'il auroit payé. N'oublions jamais que tout est lié par des rapports intimes & certains dans la société, &

que vous n'en brifez aucun fans faire une foule de malheureux qui vous accufent : or le gouvernement qui ne paie pas ou qui paie mal, les brife tous d'une manière plus ou moins défaftreufe.

Je ne crains donc pas de dire que, quels que fuffent les impôts qu'on vous eût propofés, ils euffent été moins défaftreux que des arriérés fans ceffe répétés.

Votre commiffion, dans tous les cas, n'auroit donc rempli qu'un devoir pénible, à la vérité; mais enfin toutes les fois qu'on a évité un plus grand mal, on a réellement fait le bien.

Il eft des mefures qui s'offrent à la penfée de tous les amis de la profpérité publique, de tous ceux qui veulent affurer imperturbablement la tranquillité de la République, de tous ceux qui veulent la faire refpecter & la rendre, non-feulement formidable par des phalanges, mais encore puiffante par fes reffources.

Oui, certes, fi les ennemis veulent la guerre, nous la ferons : nous la ferons terrible; mais ne nous trompons pas fur les moyens.

On vous a dit que la confcription donneroit un million d'hommes : vous avez donc déja beaucoup fait pour la patrie, en appelant toute la jeuneffe françaife fous les drapeaux de la liberté. Mais quels feront les moyens du gouvernement pour lever ces nombreux guerriers, pour conduire nos armées, fi vous n'affurez les 600 millions indifpenfables pour le fervice de l'an 7 ?

On parle guerre, & l'on craint d'adopter des impôts, comme fi les impôts ne devenoient pas le garant de la victoire ! On parle de la perfidie de nos ennemis, de la lenteur de la pacification, & l'on ne voit pas que cette perfidie & cette lenteur nous impofent plus particulièrement le devoir de délibérer à l'inftant les fommes néceffaires au gouvernement ! on ne voit pas qu'une réfiftance à cette mefure, fans laquelle toutes les autres

ſont inutiles, préſentera, aux yeux de nos ennemis, l'idée d'une déſunion dans les premières autorités, ou l'abandon total des premiers principes d'ordre, ce qui énerve toujours le corps politique! Réuniſſons-nous pour convaincre par la ſageſſe & la raiſon, auſſi bien que par la force de nos armes, ceux qui menaceroient notre liberté.

Les grandes meſures qu'il faut prendre, ſont de décréter les impôts, d'aſſurer tous les ſervices. Le peuple, dont vous craignez de bleſſer les intérêts, applaudira, n'en doutez pas, à vos lois; il ſait que tout ce qui tend à lui rendre la paix, tend à faire ſon bonheur. Vous avez ordonné une levée de deux cent mille hommes; les familles verront partir leurs enfans, puiſqu'ils vont combattre pour la patrie, & ils regretteroient l'impôt qui doit les nourrir & les armer! Non.

Je propoſe d'ouvrir de nouveau la diſcuſſion ſur la propoſition de mettre un impôt ſur les ſalines à l'extraction, en le diminuant de moitié, ſur la propoſition qui vous en a été faite.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire, an 7.